



# MAIRIE DE SORNAC

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le maire de la commune de Sornac

**Vu** le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

**Vu** la demande présentée par l'association du foyer rural représentée par Madame Marie-Ange BRANDEBOURGER, présidente, d'organiser un vide grenier sur la Place de l'Eglise et la Place de la Poste de Sornac le jeudi 29 Mai 2024 de 8h00 à 17h00.

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité de vente au déballage,

**Vu** l'intérêt général,

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Les participants seront autorisés à installer leurs étals à partir du jeudi 29 mai 2024 de 7h00 jusqu'à 8h00.

**Article 2** : Le stationnement des véhicules seront interdits sur la place de l'église et la place de la poste à partir du mercredi 28 Mai à 10h00 jusqu'au samedi 29 mai 19h00 (sauf pour les services d'urgences)

Seront fermés à la circulation la place de l'église au niveau de l'ancienne pharmacie, le chemin de Foirail et le chemin en face de la maison sise au 4 rue des Hortiaux et la rue de la République à partir de la boulangerie, le jeudi 29 mai 2024 de 7h00 à 19h00. Voir plan annexé

**Article 3** : Une déviation sera mise en place par la rocade (RD n°21 E5)

**Article 4** : La signalisation réglementaire conforme aux prescriptions en vigueur sera mise en place par les services municipaux de Sornac

**Article 5** : Le présent arrêté sera affiché sur place, publié et affiché dans les panneaux habituels de la commune de Sornac

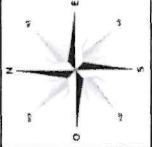
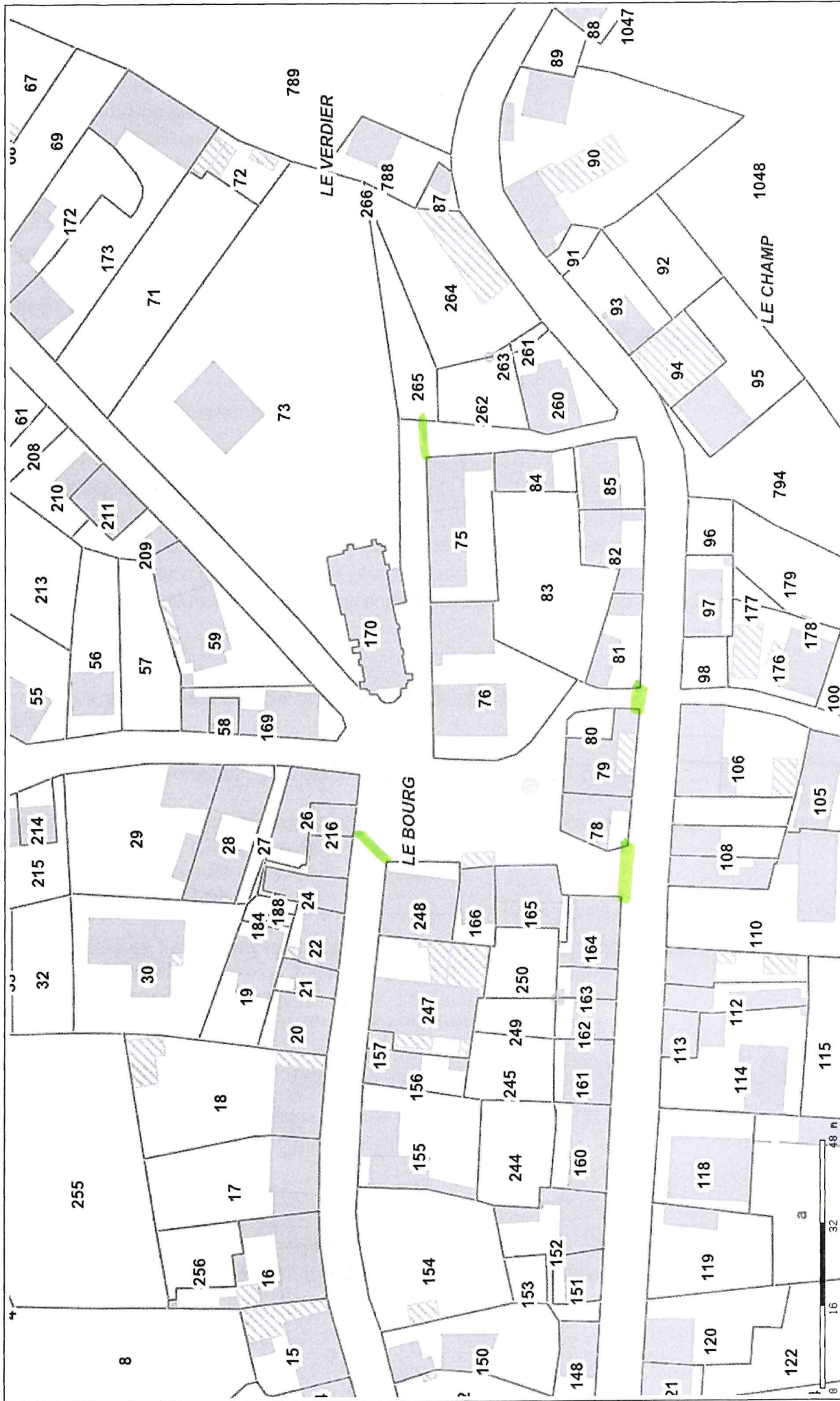
**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Sornac
- Monsieur le Chef de Centre des sapeurs-pompiers de Sornac
- Monsieur le Directeur Département du Service d'incendie et de Secours de la Corrèze
- Monsieur le président du Conseil Général de la Corrèze
- Mesdames et messieurs les agents techniques Municipaux chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

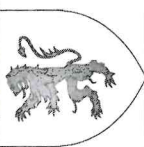
Fait à Sornac le 20 mai 2025

Le Maire





Plan 1



Edité le 20/05/2025 - Echelle : 1/1000 - Format : A4